

# Information aux communes concernées

Décembre 2015



PROJET REGIONAL DE GESTION DES EAUX



## PARTENAIRES IMPLIQUES PAR LE PROJET

### 13 communes

- Icogne
- Lens
- Chermignon
- Montana
- Randogne
- Mollens
- Varone
- Salquenen
- Venthône
- Miège
- Veyras
- Sierre
- Ayent

### 3 sociétés électriques

- L'Energie de Sion-Région SA (esr)
- Sierre-Energie SA (Siesa)
- Electricité de la Lienne SA



## PARTENAIRES IMPLIQUES PAR LE PROJET



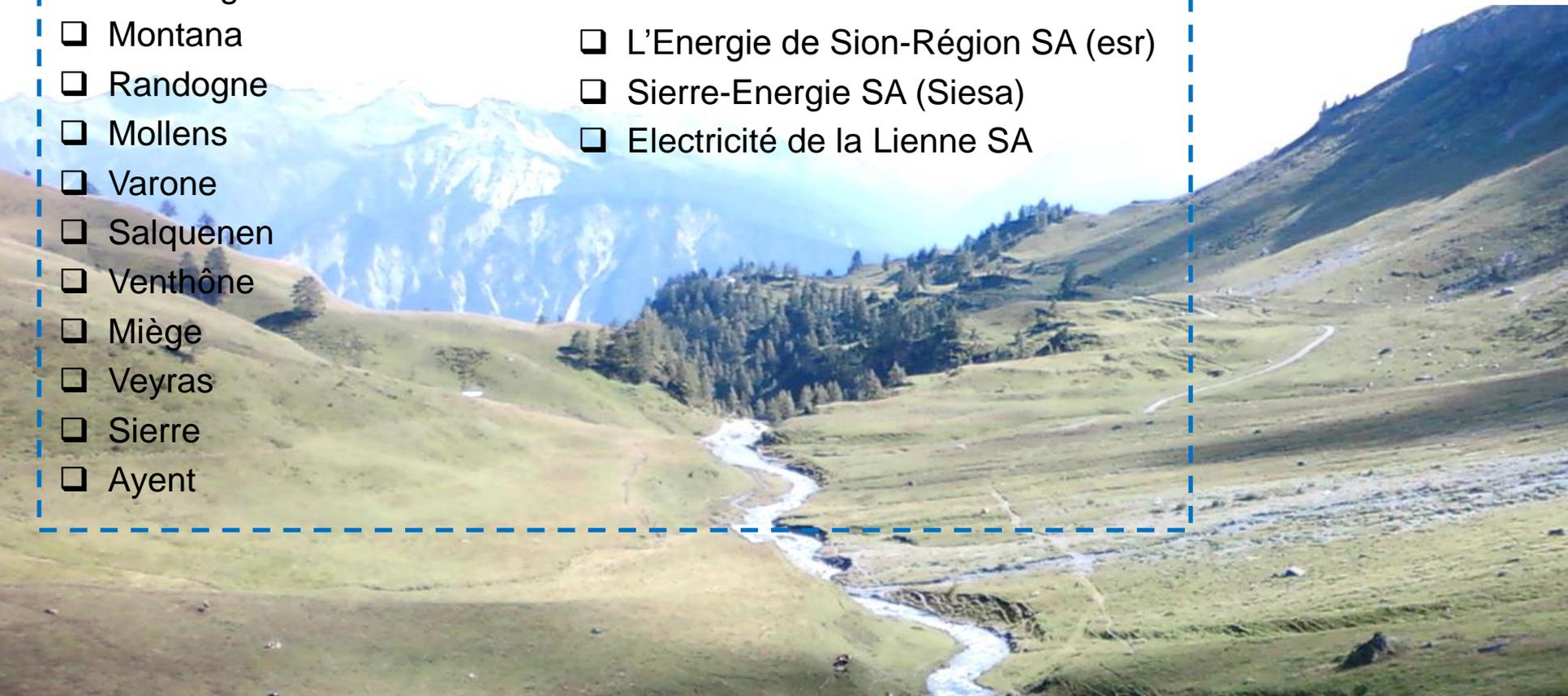
LIENNE • RASPILLE

### 13 communes

- Icogne
- Lens
- Chermignon
- Montana
- Randogne
- Mollens
- Varone
- Salquenen
- Venthône
- Miège
- Veyras
- Sierre
- Ayent

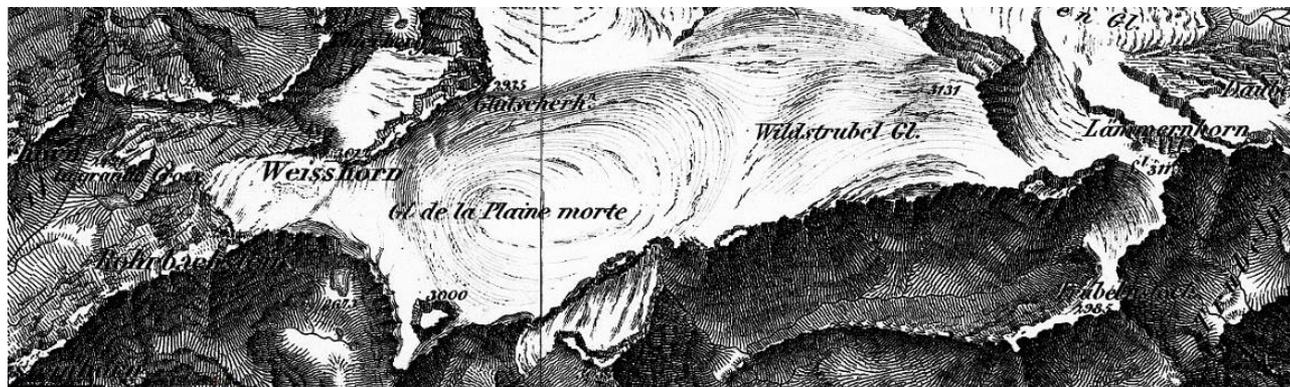
### 3 sociétés électriques

- L'Énergie de Sion-Région SA (esr)
- Sierre-Energie SA (Siesa)
- Electricité de la Lienne SA

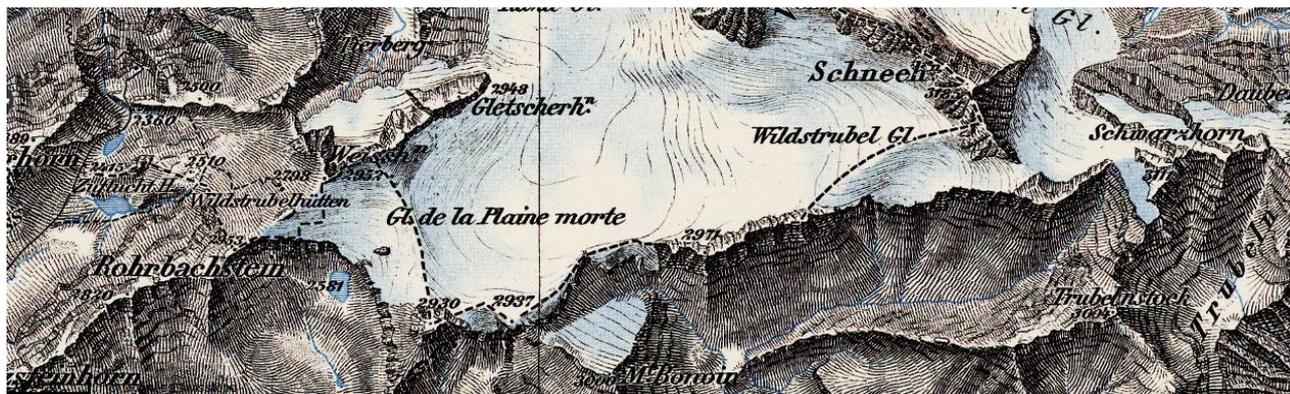


## SITUATION CLIMATIQUE

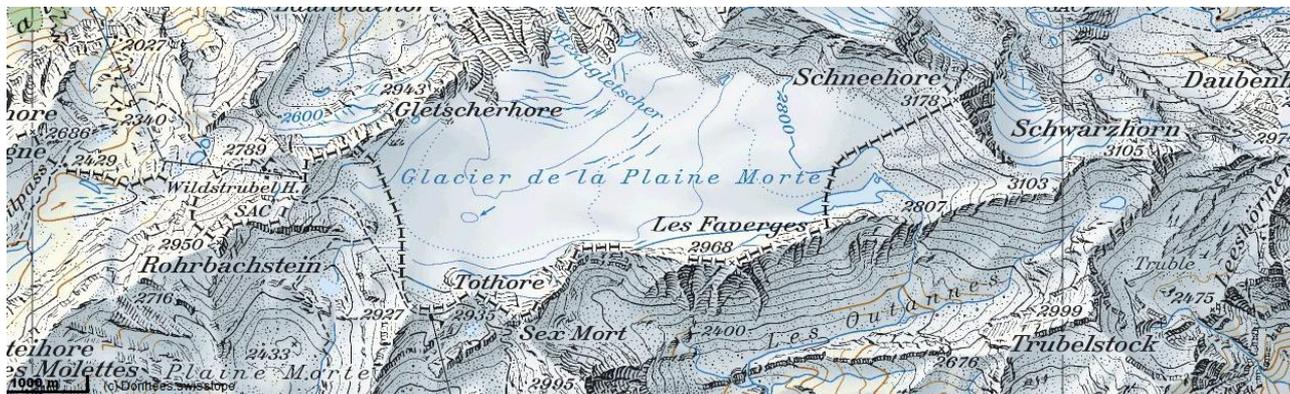
- ❑ Disparition des débordements glaciaires sur le versant valaisan
- ❑ Diminution des apports en eau durant l'été et l'automne



Carte Dufour 1844



Carte nationale de la Suisse 1948

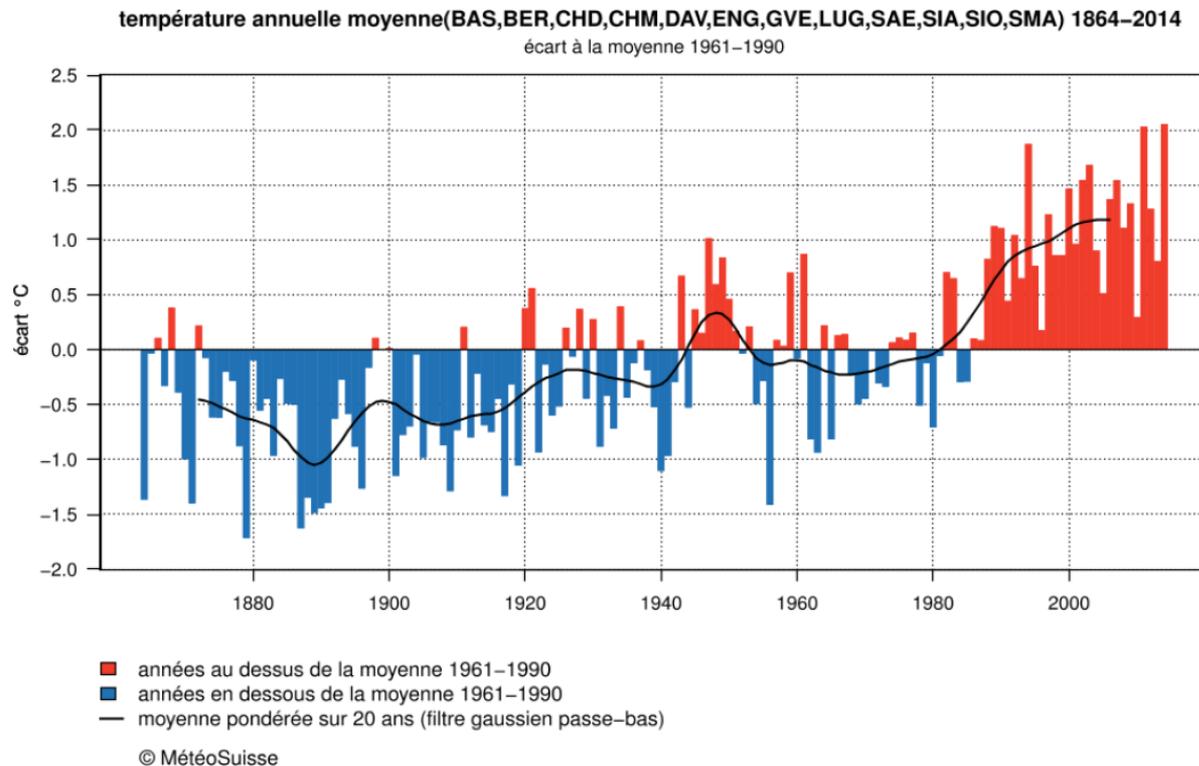


Carte nationale de la Suisse 2010, source swisstopo

## SITUATION CLIMATIQUE

### ☐ Changement climatique

- ☐ + 1.2°C à +4.8°C en 2050 (CH2011)
- ☐ - 20% précipitations en été



## SITUATION CLIMATIQUE

- ❑ Variabilité extrême des apports d'eau
- ❑ Manque de capacité de stockage



Raspille au lieu-dit La Proprija 1025 m, mai 2012



Ertentse, au lieu-dit Er du Tsan 1910 m, août 2013

## BUTS DU PROJET

- ❑ **Sécuriser l'approvisionnement en eau (stockage)**
- ❑ S'adapter au changement climatique et à la disparition des apports glaciaires
- ❑ Prévenir les impacts de la modification du cycle de l'eau
- ❑ Prévenir les pénuries d'eau
- ❑ Valoriser la ressource en eau par la production d'énergie renouvelable
- ❑ Améliorer la gestion commune de la ressource en eau



Raspille au lieu-dit La Proprija 1025 m, mai 2012



Ertentse, au lieu-dit Er du Tsan 1910 m, août 2013

## PRINCIPES DU PROJET

- ❑ Renoncer à la création de nouvelles retenues dans les vallons sauvages de la Tièche et de l'Ertentse
- ❑ Utilisation des installations existantes pour le stockage (barrage de Zeuzier)

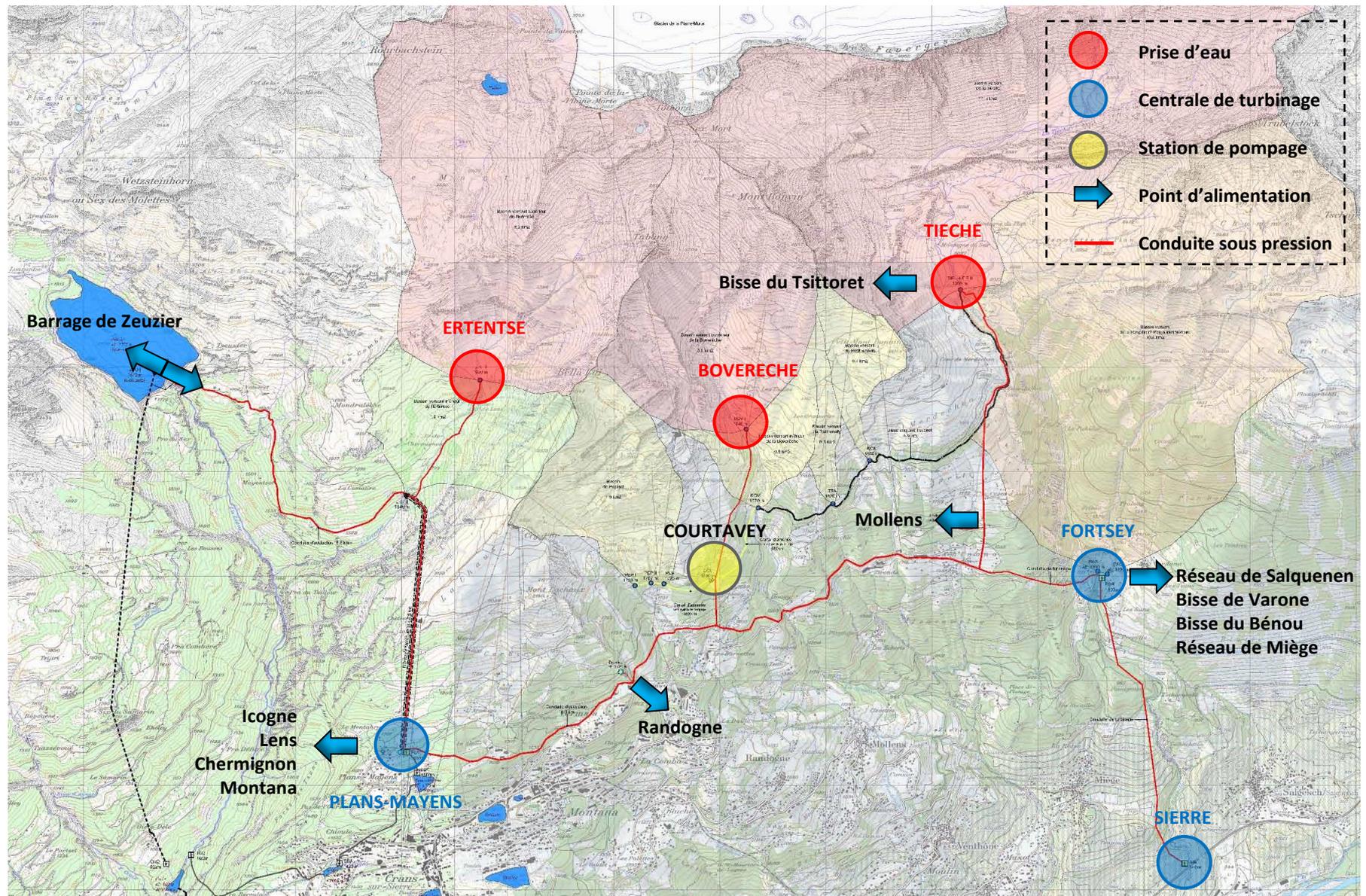


Raspille au lieu-dit La Proprija 1025 m, mai 2012



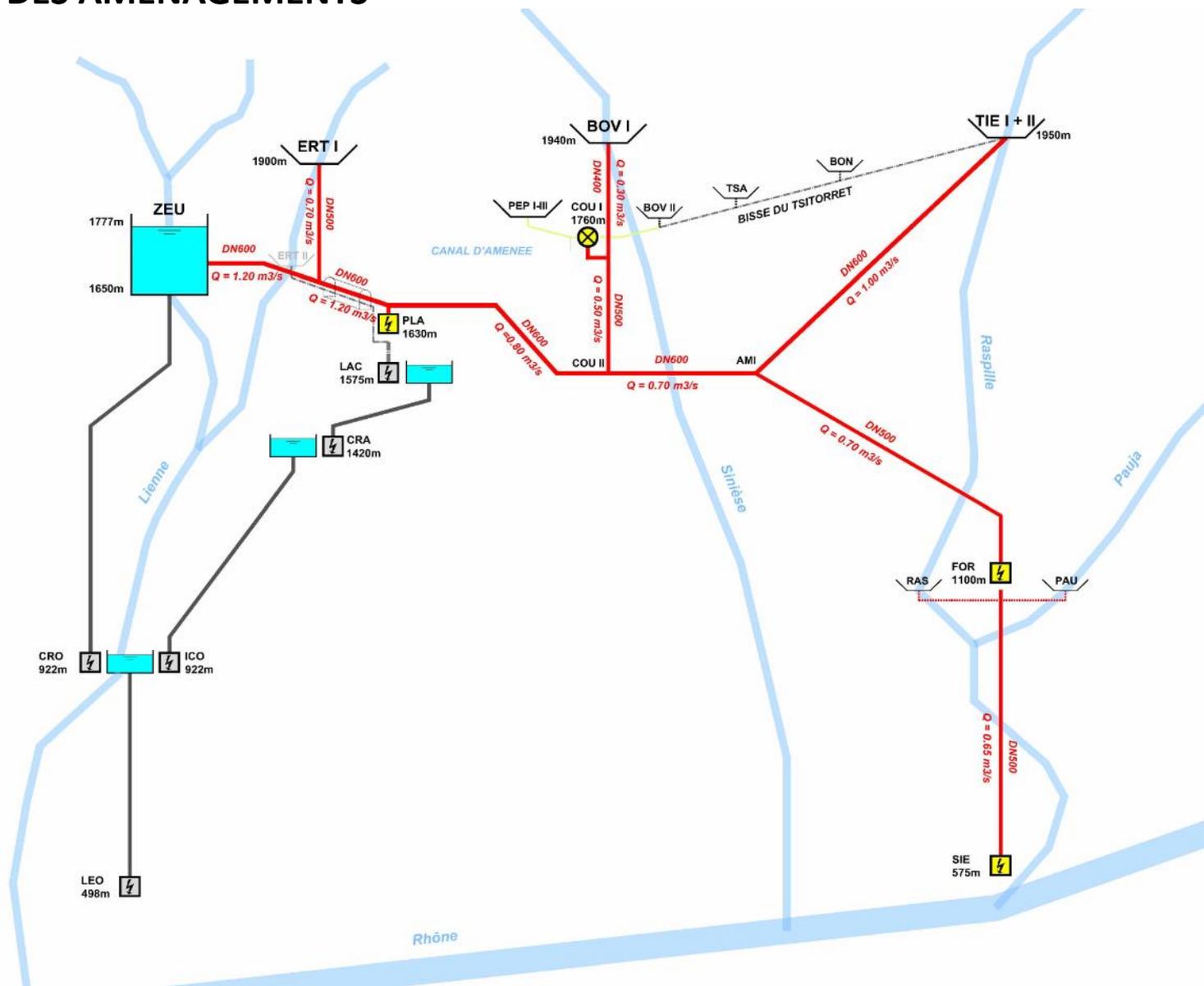
Ertentse, au lieu-dit Er du Tsan 1910 m, août 2013

# ARCHITECTURE DU PROJET



# FONCTIONNEMENT DES AMENAGEMENTS

☐ Schéma général

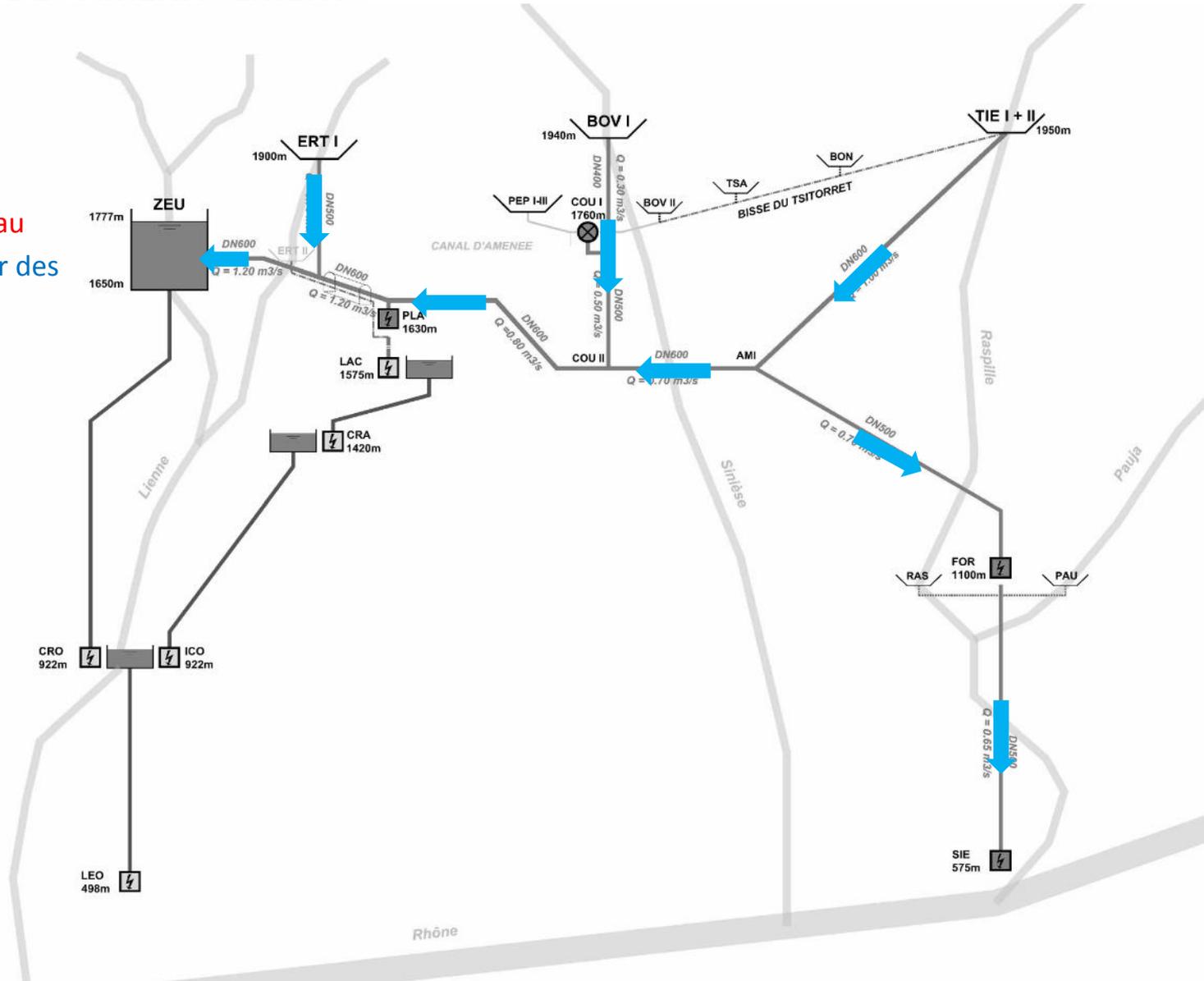


## FONCTIONNEMENT DES AMENAGEMENTS

### ☐ Schéma général

Cas 1 «hautes eaux»

- Turbinage au fil de l'eau
- Refoulement à Zeuzier des eaux excédentaires

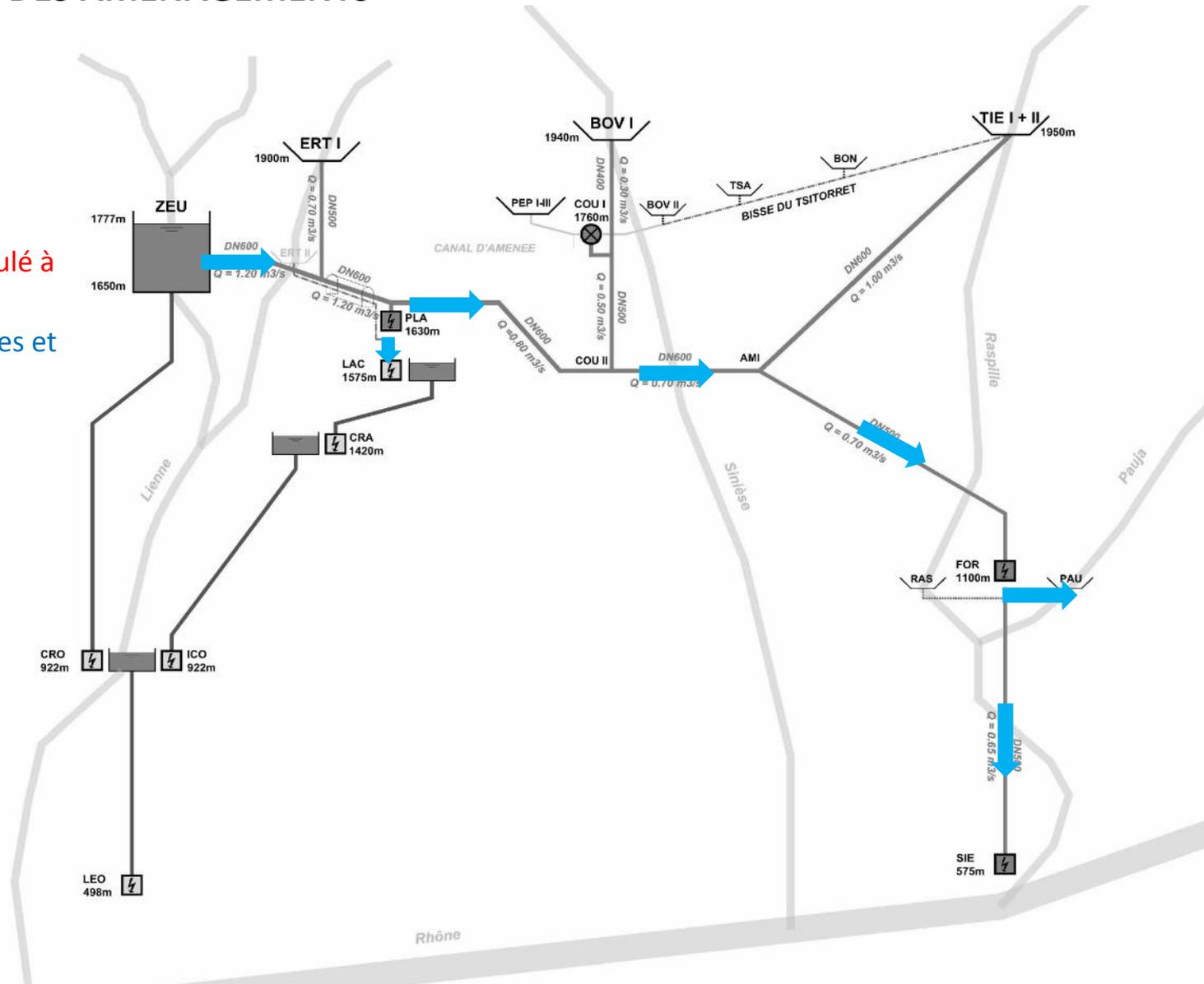


## FONCTIONNEMENT DES AMENAGEMENTS

### □ Schéma général

#### Cas 2 « basses eaux »

- Turbinage du volume équivalent d'eau refoulé à Zeuzier
- Alimentation des bisses et réseaux

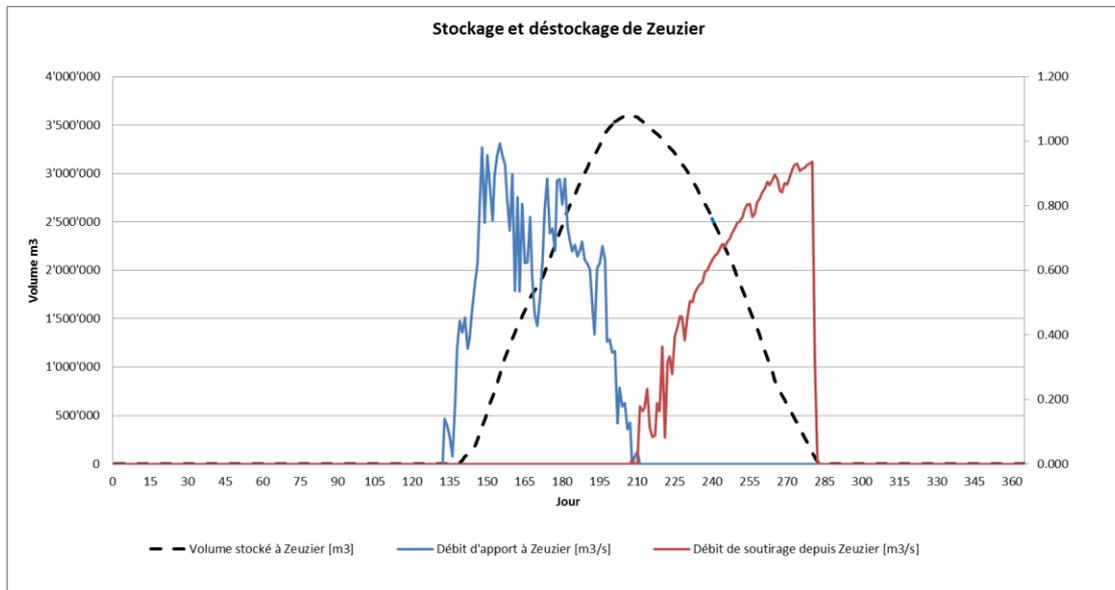
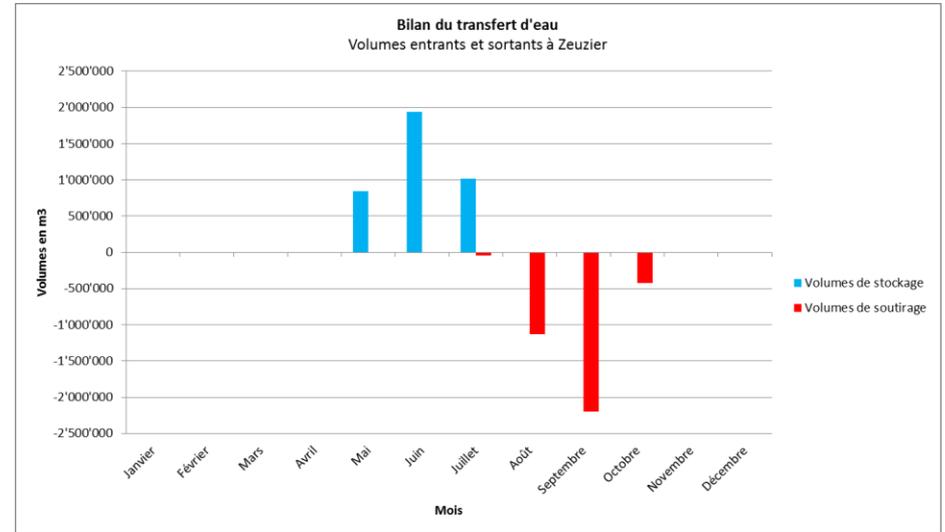


# FONCTIONNEMENT DES AMENAGEMENTS

## ❑ Bilan du transfert d'eau à Zeuzier

❑ 4 mio m3 refoulés à Zeuzier

❑ 4 mio m3 soutirés de Zeuzier



## LE PROJET EN CHIFFRES

<input type="checkbox"/> Distribution d'eau (irrigation et eau pour potabilisation)	8 mio m <sup>3</sup>
<input type="checkbox"/> Volume stocké à Zeuzier annuellement	4 mio m <sup>3</sup>
<input type="checkbox"/> Production d'électricité annuelle	34 mio kWh
<input type="checkbox"/> Puissance totale installée	10 MW
<input type="checkbox"/> Prix de vente du kWh (subvention RPC pendant 20 ans)	13.7 ct/kWh
<input type="checkbox"/> Recettes annuelles	4.68 mio CHF
<input type="checkbox"/> Coût d'investissement	50 mio CHF
<input type="checkbox"/> Durée d'amortissement des investissements	20 ans



## MODELE DE FONCTIONNEMENT

### SOCIETE INTERCOMMUNALE

#### LIENNE • RASPILLE SA

##### *Alimentation en eau*

- Construit, exploite et entretient les ouvrages
- Capte, transporte, distribue l'eau (jusqu'au réseau communal)
- Garantit l'alimentation
- Paye le coût de stockage à Lienne SA
- Facture les prestations de captage et transport de l'eau

##### *Production électrique*

- Construit, exploite et entretient les ouvrages
- Produit et vend l'énergie électrique
- Paye les redevances hydrauliques
- Gère les débits minimaux des rivières



#### **LIENNE SA**

(barrage de Zeuzier)

- Garantit le stockage contre rémunération

#### **COMMUNES CONCEDANTES**

- Octroient les concessions de force hydraulique
- Reçoivent les redevances hydrauliques

#### **AYANTS DROITS**

(communes, consortages)

- Conservent tous les droits d'eau d'irrigation
- Payent les prestations de captage, transport, distribution et garantie de l'alimentation en eau
- Ont la garantie de l'alimentation en eau

#### **DISTRIBUTEUR DE COURANT**

- SWISSGRID
- ESR
- Siesa

## MODELE DE FONCTIONNEMENT

### RESUME

- ❑ Les Ayants-droits (communes, consortages) conservent tous les droits d'eau existants
- ❑ Les communes concèdent la force hydraulique à la société Lienne-Raspille SA
- ❑ La société Lienne-Raspille SA garantit l'alimentation en eau des communes et consortages
- ❑ Les consommateurs d'eau rétribuent la société pour les prestations de «transport de l'eau»
- ❑ La société prend en charge les coûts de stockage de l'eau au barrage de Zeuzier

## PROPOSITION DE REPARTITION DES PARTS SOCIALES DE LIENNE-RASPILLE SA

- SECTEUR EST: 58%
  - RANDOGNE , MOLLENS, VENTHONE, MIEGE, VEYRAS, SIERRE, VARONE, SALQUENEN
  
- SECTEUR OUEST: 29%
  - ICOGNE, LENS, CHERMIGNON, MONTANA
  
- PARTENAIRES «HORS EAU»: 13%
  - SIESA
  - ESR
  - LIENNE SA
  - AYENT

-> Soit en moyenne 7.25 % par commune

## CALENDRIER

- ❑ Création de la société intercommunale Lienne-Raspille SA (compétence des conseils communaux)
  - ▶ Printemps 2016
  
- ❑ Consultation du projet de concession auprès des services cantonaux
  - ▶ Printemps 2016
  
- ❑ Mise en votation des concessions de droits d'eau dans les communes concédantes (compétence des assemblées primaires, conseils généraux)
  - ▶ Juin 2016

## CONCLUSIONS

- ❑ Le projet correspond à une gestion de l'eau à une échelle régionale, indispensable à un approvisionnement sûr et durable des populations.
- ❑ Le projet prend en charge l'assainissement de réseaux d'eau existants vieillissants qui demanderont dans le futur des investissements importants pour les collectivités.
- ❑ La gestion commune des eaux des bassins versants permettra une plus-value écologique et un assainissement des cours d'eau, actuellement régulièrement asséchés par les multiples usagers de l'eau.
- ❑ Le système RPC et la tarification modeste du transport de l'eau permettront l'amortissement du projet sur 20 ans. Le risque lié au marché de l'électricité est donc faible.